

Chers Parents,
Cher Élève,

Le CO de La Tour-de-Trême offre la possibilité à tous les élèves de participer à une expérience musicale sur scène et non dans le public, en intégrant le chœur de l'école. Que l'on soit musicien chevronné ou que l'on souhaite tenter l'aventure pour la première fois, cette activité est ouverte à chacune et à chacun et permet de développer ses talents de choriste, voire de soliste pour les volontaires, de créer des liens entre les élèves de différentes classes et, surtout, de vivre et de faire partager des émotions musicales !

C'est à toi maintenant, cher Élève, de prendre la relève de cette belle tradition vocale et d'être l'interprète des prochains **concerts publics qui auront lieu les JE 10 et VE 11 juin 2027**. Le chœur se produira également durant l'année lors des fêtes internes à l'école (plus particulièrement lors de la fête de Noël et des clôtures) et, si l'occasion le permet, lors d'autres événements ponctuels. Un récapitulatif des dates des événements connus à ce jour se trouve à la fin de ce document.

Organisation du chœur

Au vu du nombre d'élèves attendus, ceux-ci seront répartis en deux groupes pour les répétitions hebdomadaires et réunis lors des répétitions extraordinaires et des concerts bien évidemment.

Répétitions hebdomadaires

L'élève choisit son jour de répétition (qui sera valable toute l'année scolaire) entre les deux propositions suivantes :

- les MERCREDIS de 12h20 à 13h10 **ou**
- les JEUDIS de 12h20 à 13h10.

Je me réserve le droit de changer le jour d'inscription de certains élèves, dans le cas où les groupes seraient fortement déséquilibrés.

ATTENTION ! Remarques pour les élèves de 11^H :

Les élèves de 11^H n'auront peut-être pas le choix dans le jour de répétition, étant donné que certaines classes ont des cours (EF / AV...) sur le temps de midi.

Les élèves de 11^H qui ont le sport l'après-midi de la répétition du chœur et qui souhaitent s'inscrire aux options sportives d'hiver (ski, snowboard, raquette) – options nécessitant de partir plus tôt de l'école sur le temps de midi – devront rattraper les répétitions auxquelles ils ne pourront pas participer durant cette période, soit avec l'autre groupe de répétition, soit à un moment fixé d'entente avec moi.

Le chœur du CO **pour les élèves de 9^H-10^H** est considéré comme une **activité facultative**, c'est-à-dire que l'élève y participe en plus du cours de musique hebdomadaire de sa classe.

Le chœur du CO **pour les élèves de 11^H** est considéré comme un **cours optionnel**, c'est-à-dire que l'élève a le choix entre le cours de musique en classe et la participation au chœur. D'un point de vue

organisationnel, cela signifie que l'élève qui choisit de s'inscrire au chœur de 11^H se rend à l'étude au moment où ses camarades de classe se rendent au cours de musique mentionné dans l'horaire. Le choix du chœur de 11^H n'engendre donc pas de charge de travail supplémentaire.

Répétitions (précisions : lieu et dates)

Les répétitions auront lieu **en salle de musique 2.19**, dès le ME 16 ou le JE 17 septembre, en fonction du groupe d'inscription.

Afin de préparer au mieux nos concerts, nous aurons, en plus des répétitions hebdomadaires, cinq répétitions extraordinaires : les dates de ces répétitions figurent en page 4 de ce document. Veuillez y prêter la plus grande attention !

Repas

Tous les élèves inscrits au chœur sont automatiquement inscrits au repas à l'école le jour de la répétition. Si un élève souhaite se désinscrire du repas, il doit le faire au bureau des adjointes, au plus tard le jeudi 10 septembre à la récréation, en apportant un billet rose (ou document du restaurant ou simple mot par écrit) indiquant le jour de la semaine où il souhaite être désinscrit du repas ; ce document doit être signé des parents.

Comme la répétition a lieu à 12h20, les élèves se rendent au restaurant directement à la fin des cours de la matinée et mangent au service A ; ils quittent le restaurant au plus tard à 12h15 pour être à l'heure en salle de répétition 2.19. Les élèves déjà inscrits au repas à l'école n'ont pas besoin de gérer l'éventuel changement de service : je m'en charge. Les élèves inscrits à l'étude sur le temps de midi sont automatiquement dispensés de celle-ci le jour de la répétition.

Inscription

Pour être inscrit au chœur, l'élève doit avoir rempli **deux** documents :

1. le **formulaire d'inscription en ligne**, d'ici le mercredi 9 septembre 19h00, via le QR code suivant :



NB : ce formulaire en ligne est également disponible sur le site internet du CO :

www.co-gruyere.ch

onglet Activités / Ensembles musicaux / Chœur de La Tour-de-Trême puis cliquer sur Lien d'inscription

2. le **contrat papier signé au préalable par lui-même et par ses parents**. Le contrat (que vous trouvez en annexe à ce message) est à rendre à l'enseignant de musique de la classe, lors du deuxième cours de musique de l'année (ou, au plus tard, le VE 11 septembre). **Chaque élève de 11^H participe aux cours de musique avec sa classe tant qu'il n'a pas rendu son contrat papier signé.** Une fois le contrat rendu, il pourra rejoindre l'étude en salle 0.18.

Une courte séance d'information obligatoire pour tout élève intéressé à s'inscrire au chœur aura lieu
le mardi 8 septembre à 9h40 (en début de récréation)
en salle de musique 2.19.

Implication et jour joker

L'implication de chaque élève dans un projet comme le chœur a une influence directe sur la qualité du travail du groupe ainsi que sur l'ambiance de travail. C'est pourquoi nous attendons de chacune et chacun un engagement responsable et un état d'esprit positif. Dans ce sens, **il ne sera pas accordé de jour joker sur un jour de prestation/concert ni sur un jour de répétition générale.**

Matériel

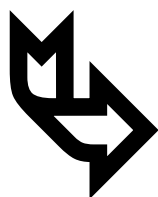
Un dossier orange pour classer les partitions sera offert à chaque élève lors de la première répétition. L'élève se rendra dès lors à toutes les répétitions hebdomadaires et extraordinaires muni de son dossier contenant les partitions reçues dont il prendra le plus grand soin, ainsi que d'**un crayon à papier, si possible avec une gomme au bout.**

Lors des concerts, chaque choriste sera **habillé de manière élégante en noir et rouge sans inscription ni image**, ou alors **tout en noir avec un accessoire rouge** (exemples d'accessoires rouges : nœud papillon, écharpe, bretelles, cravate, ceinture, pochette, etc.) Seront interdites les tenues de sport, de plage ainsi que les tenues trop courtes non adaptées à ce type de prestations. Si un élève a un doute quant à l'adéquation de sa tenue vestimentaire, il viendra me demander conseil.

Merci de prêter une attention particulière aux dates inscrites à la fin de ce document. N'hésitez pas à me contacter pour toute question ; je reste très volontiers à votre disposition. Vous trouverez mes coordonnées ci-après.

Je me réjouis de vivre ce projet musical avec vous et vous souhaite, chers Parents, cher Élève, une agréable et enrichissante année scolaire !

Marie Grandjean
Directrice du chœur
marie.grandjean@edufr.ch
079 236 48 06



Résumé des tâches et délais (à copier dans le carnet de devoirs!)

	Délai	Tâches / Informations
1	Dès la réception de cette lettre	Relever les dates importantes dans son propre agenda / carnet de devoirs ET dans l'agenda de la famille.
2	Mardi 8 septembre 9h40 (salle de musique 2.19)	Se rendre à la séance d'information.
3	Mercredi 9 septembre 19h00, dernier délai	Avoir complété le formulaire d'inscription en ligne
4	Jeudi 10 septembre	• Si l'élève ne souhaite pas manger au CO le jour de la répétition, se désinscrire du repas au bureau des adjointes de direction, au plus tard à la récréation (en apportant une fiche rose ou autre document décrivant la demande, signé(e) par les parents). • Vérifier son inscription sur l'affiche placardée contre la porte de la salle de musique 2.19, dès la récréation. Si une erreur est constatée, la signaler dans la journée à Marie Grandjean.
5	Vendredi 11 septembre, dernier délai	Avoir rendu le contrat papier ci-joint complété <u>et signé</u> .
6	Mercredi 16 septembre (12h20 à 13h10) ou Jeudi 17 septembre (12h20 à 13h10)	Se rendre à la première répétition en salle de musique 2.19, muni d'un crayon à papier si possible avec gomme au bout.

Dates à copier dans l'agenda de l'élève ET dans l'agenda familial

Date	Heure	Lieu	Événement
lundi 30 novembre 2026	7h50 à 11h38	salle 0.07	répétition extraordinaire 1 (sur temps scolaire : journée musicale)
vendredi 18 décembre 2026	après-midi	CO	prestation – fête de Noël au CO
mardi 26 janvier 2027	15h45 à 17h45	salle 0.07	répétition extraordinaire 2
samedi 6 mars 2027	8h15 à 12h00	AULA DU CO DE BULLE	répétition extraordinaire 3 (avec les chœurs des 3 CO de la Gruyère)
jeudi 15 avril 2027	15h45 à 17h45	salle 0.07	répétition extraordinaire 4
mercredi 12 mai 2027	7h50 à 11h38	salle 0.07	répétition extraordinaire 5 (sur temps scolaire : journée musicale)
mardi 8 juin 2027	en matinée	salle 2.19	répétition avec pianiste (1 heure)
mercredi 9 juin 2027	en matinée	Église St-Pierre-aux-Liens, Bulle	répétition générale 1
jeudi 10 juin 2027	en matinée	Église St-Pierre-aux-Liens, Bulle	répétition générale 2
	17h30 à 21h30	Église St-Pierre-aux-Liens, Bulle	raccord puis concert n° 1 à 19h30
vendredi 11 juin 2027	17h00 à 21h30	Église St-Pierre-aux-Liens, Bulle	raccord puis concert n° 2 à 19h30
jeudi 8 juillet 2027	matinée	salle CO2	prestation dans le cadre de la cérémonie de clôture des 9^H-10^H
vendredi 9 juillet 2027	matinée puis fin d'après-midi	salle CO2	prestation dans le cadre des cérémonies de clôture des 11^H

CONTRAT

**À COMPLÉTER ET RETOURNER À
L'ENSEIGNANT DE MUSIQUE EN CLASSE**

**lors du deuxième cours de musique
(ou, au plus tard, le vendredi 11 septembre 2026)**

À l'attention de l'élève :

Je m'inscris au choeur du CO de La Tour-de-Trême et m'y engage toute l'année scolaire. Je participerai activement et dans un état d'esprit positif aux répétitions hebdomadaires, aux répétitions extraordinaires ainsi qu'aux différents concerts et prestations donnés par le choeur.

Je confirme avoir complété le formulaire d'inscription en ligne (sur le site internet du CO).

Nom : Prénom : Classe :

Signature de l'élève :

À l'attention des parents :

Nous certifions avoir pris connaissance des informations et notamment des dates concernant le choeur du CO de La Tour-de-Trême et nous attestons que notre fils/fille participera durant l'année scolaire 2026-2027 à toutes les activités du choeur. Nous avons également noté qu'aucun jour joker ne pourra être pris lors des répétitions générales ainsi que lors des concerts.

Date : Signature des parents :